

Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2020 N° 2020-74 4.1.6 Personnel titulaire
--	--

L'an deux mille vingt le vingt trois novembre, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2020

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, V.EUGENE, JM MAY, A. PIERRE, D BRET DREVON, C CAPELLARO

ABSENTS EXCUSES : JM DETROYAT, pouvoir à C CAPELLARO, B PEZET pouvoir à C CAPELLARO

Mme Danielle Bret Drevon a été élue secrétaire

N° 74/ 2020 : Chèques Noel

Mme le Maire explique aux membres du conseil l'historique rapide des anciens arbres de Noël pour le personnel.

Historiquement la commune a toujours voulu mettre en avant les enfants des agents. Il est entériné pour cet arbre de Noël, le système des chèques cadeaux à l'attention des enfants du personnel.

Il est proposé cette modalité :

- 120€ versés au nom de/des l'enfant(s) de l'agent s'il est mineur
- 120€ versés au nom de l'agent si ce dernier a des enfants majeurs ou sans enfant

Mme le Maire propose de valider cette proposition, renouvelable tacitement chaque année



POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 24 novembre 2020

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2020 N° 2020-75 3.3.1 Locations
--	--

L'an deux mille vingt le vingt trois novembre, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2020

PRESENTS : P.RIGAULT, P.MONIER, G.JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, V.EUGENE, JM MAY, A. PIERRE, D BRET DREVON, C CAPELLARO

ABSENTS EXCUSES : JM DETROYAT, pouvoir à C CAPELLARO, B PEZET pouvoir à C CAPELLARO

Mme Danielle Bret Drevon a été élue secrétaire



N° 75/ 2020 : Régularisation comptable de la non application de l'indexation du bail SCM le PERON

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2009, compte tenu de la conjoncture économique, il avait entamé avec les professionnels de santé du Cabinet Médical représentés par la SCM LE PERRON, une négociation portant sur l'augmentation de leur loyer du bâtiment communal mis à leur disposition. Mme le Maire leur avait alors proposé de ne plus appliquer provisoirement la clause d'indexation annuelle du loyer correspondant au bail professionnel. L'ensemble des élus avait approuvé cette décision mais aucune délibération ne l'avait alors entérinée et il est nécessaire de régulariser aujourd'hui la situation comptable auprès du Trésorier principal de FONTAINE.

La différence à valoriser pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 31 Octobre 2020 est d'un montant de 1797,80 € expliqué sur le tableau joint en annexe. Cette somme correspond à une remise gracieuse consentie par la municipalité.

Pour régulariser comptablement cette situation, un titre pour la totalité de la somme et un mandat pour le montant des révisions seront émis et les crédits budgétaires seront prévus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE la remise gracieuse d'un montant de 1797,80 € correspondant à la révision du loyer de la SCM LE PERRON depuis le 01/11/2019 jusqu'au 31/10/2020

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à sa régularisation comptable.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 24 novembre 2020

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE

